

[Français]

• (1400)

L'honorable Jean-Robert Gauthier: Honorables sénateurs, je ne voudrais pas, lors de ma première intervention en cette Chambre, avoir l'air de quelqu'un qui conteste l'autorité de la présidence, surtout pas celle de la Chambre des communes où j'ai passé quelque 22 ans.

Je pense qu'il faut régler un problème une fois pour toutes et c'est l'à-propos du Règlement de la Chambre des communes, qui s'applique aux comités mixtes spéciaux de la Chambre des communes et du Sénat.

Si vous consultez le Règlement de la Chambre des communes, vous vous apercevrez que l'article 108, qui a été utilisé dans ce cas pour rendre la décision du président de la Chambre des communes, ne s'applique pas aux comités spéciaux de la Chambre des communes et du Sénat, selon moi.

Si le Règlement de la Chambre des communes ne s'applique pas, donc il y a là une décision sur laquelle il faut passer quelque temps à réfléchir. Je pense qu'il y a un besoin de concertation entre les deux Chambres afin de mettre en place les règlements qui seraient utilisés lors de ces rapports.

Je ne répéterai pas les arguments du sénateur MacEachen parce que je les endosse. J'ajouterais peut-être quelques points pour essayer de convaincre cette honorable Chambre de passer à l'action. Cela va coûter entre 30 000 à 40 000 dollars de plus pour réimprimer le rapport dans la forme proposée par le président de la Chambre des communes et par le Bloc québécois. Je pense que, en période de difficultés financières, il serait peut-être bon d'y réfléchir. Pour faire les plaques et remettre toute la question à l'imprimerie, il va falloir dépenser des sommes d'argent assez importantes.

Je vous rappellerai également que, quand je lis la décision du président de la Chambre des communes, je me dis qu'il a été quelque peu malavisé d'utiliser le Règlement de la Chambre des communes pour un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Il m'apparaît nécessaire de faire en sorte qu'il y ait des discussions pour régler cette question à tout jamais.

Pour le moment, je pense qu'il y a un vacuum dans ces fameuses études qui se font conjointement avec la Chambre des communes.

Je pourrais ajouter d'autres arguments mais je ne veux pas prendre trop de votre temps. Je tiens simplement à dire qu'il y a des choses qu'il faut régler. Le sénateur MacEachen vous a mentionné que ledit rapport comprenait quatre livrets. Ils ont été distribués, comme il l'a dit, sous forme conjointe dans une enveloppe, ou plutôt dans un cahier, mais il y a 10 000 pages de témoignages qui ont été ramassées durant nos audiences avec les Canadiens et les Canadiennes. On ne pouvait pas, comme le sénateur le mentionnait tantôt, relier tout cela ensemble. Ce n'était pas du tout possible. Alors, on a pensé faire trois volumes séparés. Le Règlement de la Chambre des communes dit clairement de joindre en annexe certaines opinions. C'est ce que l'on a fait pour éviter justement de dépenser trop d'argent et de peut-être rendre le rapport absolument impossible à manipuler parce qu'il aurait été trop épais.

Je pense qu'il y a ici une recommandation à faire aux honorables sénateurs à l'effet que nous devrions regarder attentivement les règlements, ou enfin établir une sorte de règlement qui serait admis par la Chambre des communes et par le Sénat afin de régler cette question qui, dans le moment, est très vague et que la Chambre des communes utilise pour faire avancer sa position.

Je pense que nous avons ici une question assez importante. Pour ma part, la présidence de la Chambre des communes n'a pas le droit d'autoriser une telle chose sans consultation avec l'autre chambre, celle-ci, et sans son approbation.

[Traduction]

L'honorable Gerald R. Ottenheimer: Honorables sénateurs, les sénateurs MacEachen ou Gauthier me permettront peut-être de poser une question. C'est effectivement un débat intéressant et très important. Un comité mixte réunissant des parlementaires des deux Chambres a présenté un rapport. Le Président de la Chambre des communes a rendu une décision, mais pas le Président du Sénat.

On peut présumer que la décision du Président de la Chambre des communes détermine la façon dont le document sera distribué à l'autre endroit s'il est réimprimé. Je ne vois pas comment le Président de la Chambre des communes peut influencer sur la distribution du document au Sénat.

L'objection du sénateur MacEachen serait-elle résolue si, sans égard à la façon dont le rapport sera distribué à la Chambre des communes, en un volume ou trois, le document réimprimé était distribué au Sénat en trois volumes, sous sa forme actuelle? Les sénateurs d'en face ou les anciens coprésidents du comité spécial le sauraient sans doute. Le rappel au Règlement serait-il réglé si le document était réimprimé par le Sénat sous sa forme actuelle? Selon le recours au Règlement de l'honorable sénateur, faut-il que le document ait la même forme dans les deux chambres?

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, avant de répondre à la question du sénateur Ottenheimer, je devrais préciser que la présidence la Chambre des communes a déclaré que ce qui a été fait n'était pas conforme à la lettre du Règlement, mais respectait bien son intention.

Je répondrai directement au sénateur Ottenheimer que, dans la mesure où le Sénat gère ses propres affaires, le rapport devrait être réimprimé dans sa forme actuelle. Dans ce cas, je n'aurais rien à dire sur ce qui devrait être fait à la Chambre des communes. Cela réglerait le recours au Règlement que j'ai fait, selon lequel le Sénat devrait avoir son mot à dire dans cette affaire et la méthode de distribution actuelle devrait être maintenue.

Cela dit, il serait toutefois un peu étrange que le rapport du comité mixte spécial soit distribué sous une forme à la Chambre des communes et sous une autre au Sénat. Ce serait inhabituel.

Cependant, cette solution serait préférable au rejet des vœux exprimés, dans ce cas, par les deux coprésidents, qui se trouvent tous deux au Sénat à l'heure actuelle, même si la deuxième impression serait plutôt volumineuse et ne permettrait pas au lecteur de prendre connaissance des rapports de façon distincte, comme ils ont été rédigés. Voilà ma réponse.